

## **COMMUNIQUÉ**

***Projet de loi sur la formation professionnelle :***

### **La FNECFP-FO et le SNETAA-FO auditionnés à l'Assemblée Nationale**

Lundi 20 janvier, une délégation de la FNECFP-FO et du SNETAA-FO a été auditionnée par Mme Langlade, députée socialiste de Dordogne au nom de la Commission des Affaires Culturelles de l'Assemblée Nationale au sujet des articles 8, 12 et 13 du projet de loi sur la formation professionnelle.

La délégation a d'abord souligné le calendrier contraint puisque Mme Langlade a indiqué que la commission devait rendre ses propositions d'amendements le 27 janvier pour un passage du projet de loi devant l'Assemblée Nationale le 5 février.

Mme la députée a demandé si la délégation était porteuse d'amendement.

La FNECFP-FO et le SNETAA-FO ont fait part de l'absence de consensus sur l'ensemble des sujets abordés et ont fait au préalable un bref rappel de leurs mandats historiques : Ecole républicaine, laïque dont la voie professionnelle fait partie comme les autres voies, générale et technologique, dans des établissements spécifiques depuis plus de 60 ans et de leur opposition au démantèlement de l'AFPA et des GRETA.

La FNECFP-FO et le SNETAA-FO se sont étonnés que le gouvernement ne se fixe pas pour but de développer les lycées professionnels. En effet, l'article 8 du projet de loi est consacré à l'apprentissage pour lequel le gouvernement se fixe de passer de 435 000 apprentis à 500 000, soit + 15% d'ici 2017. Par contre aucun objectif n'existe pour le développement des lycées professionnels qui ne sont même pas cités. Existence-ils encore pour le gouvernement !

De même la délégation a souligné que le service public de l'orientation, objet de l'article 12, était placé sous la responsabilité des régions et que celles-ci avaient tout pouvoir de labelliser des officines privées pour ce service, menaçant le statut de fonctionnaires d'Etat des personnels des CIO, conseillers d'orientation-psychologues et administratifs ; CIO de plus en plus fermés ou menacés de fermetures.

Enfin, la délégation a fait part de sa plus ferme opposition au transfert de la carte des formations professionnelles aux Régions de même qu'elle a condamné la possible dévolution par l'Etat des locaux des centres de l'AFPA aux Régions. Elle a rappelé que les diplômes nationaux étaient à la base des conventions collectives et des statuts et que la régionalisation était lourde de menaces contre leur valeur nationale, contre l'existence des conventions collectives nationales pour les salariés et pour le statut national des professeurs de lycées professionnels.

*A Montreuil, le 21 janvier 2014*